

Séminaire Histoire et anthropologie de la famille et de la parenté

I : Mondes anciens et médiévaux

Organisé par Laurent Barry (*ehess, las*), Claire Chatelain (*cnrs, crm*), Isabelle Daillant (*cnrs, erca-lesc*), Michaël Gasperoni (*cnrs, crm*) et Jasmin Hauck (*KU Eichstätt-Ingolstadt/Università Roma Tre*)

1^{er} et 3^e jeudis du mois de 13 h à 15 h (salle 6, 105 bd Raspail, Paris),

du 15 novembre 2018 au 6 juin 2019

Programme du 1^{er} semestre 2018-2019

15 nov. 2018 Laurent Barry, Claire Chatelain, Isabelle Daillant, Michaël Gasperoni et Jasmin Hauck

Présentation et introduction

6 déc. 2018 Violaine Sebillotte (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

Avec ou sans famille : femmes et parenté dans la documentation épigraphique grecque (IV^e-II^e siècles avant J.-C.)

Résumé : La question de la parenté dans la Grèce des IV^e-II^e siècles av. J.-C. sera abordée ici à travers des exemples qui en esquissent d'autres formes que celle (normative) connue par les textes de la transmission manuscrite (orateurs attiques, Xénophon, etc.). Dans le dossier des stèles funéraires attiques on présentera des cas de familles inattendues où la mère est la référente familiale (par le matronyme par exemple). Dans le dossier des contrats fonciers (achats ou location de terres), on présentera les cas des filles et épouses propriétaires et/ou locataires, actrices dans la circulation des terres (parfois familiales) et dans leur gestion. Enfin, le cas d'Apolla, à Délos, permettra d'évoquer la question de l'absence de dénomination familiale – dans son cas et dans d'autres –, et de poser la question de ces individus – hommes ou femmes – qui apparaissent comme des sans-famille.

20 déc. 2018 Carole Avignon (Université d'Angers)

Ce que la bâtardise médiévale fait à l'opération généalogique occidentale. Filiations « à défaut » et rapports de parenté dans le Moyen Âge latin (XI^e-XV^e s.)

Résumé : Le contexte médiéval de l'étude invite à prendre en considération les spécificités des représentations chrétiennes de la parenté que la lecture d'Anita Guerreau-Jalabert, Enric Porqueres I Gené ou Laurent Barry permet de questionner comme objet anthropologique et historique tout ensemble. Empruntée quant-à-elle au titre d'une publication dirigée par Olivier Rouchon, l'expression « opération généalogique » permet ici de signifier les manières de concevoir et d'exprimer (en discours, en actes ou en symboles) l'articulation des positions généalogiques qui enjoint à chacun une position relationnelle de soi aux autres. Seront questionnées les incidences de la bâtardise, entendue comme qualification générique d'une filiation déficiente, marquée, en droit canon, par l'irrégularité du *defectum* de naissance, sur la manière de concevoir le fait généalogique. Le régime occidental de la parenté est-il renforcé ou au contraire perturbé par la prise en compte de ces filiations particulières ? La séance de séminaire sera l'occasion d'affiner les termes d'un questionnement en cours.

17 janv. 2019 Laurent Hablot (EPHE)

La mémoire du lignage dans l'emblématique : études de cas

Résumé : On imagine souvent que l'emblème héraldique, habituellement transmis de père en fils, établit clairement le système de filiation patrilinéaire qui s'impose à l'occident à partir du XII^e siècle. Cette réalité est pourtant régulièrement relativisée par d'autres marqueurs de la parenté comme le prénom et le nom et bousculée par d'autres usages héraldiques tels que les groupes d'armoiries (partage « horizontal » du signe héraldique prototype par les parents, affins, vassaux), les changements d'armoiries, les relèvements d'armoiries (adoption par l'époux de tout ou partie des armes d'une héritière). Cette pratique même du « sème de l'héritière » que Michel Nassiet a tenté de systématiser est souvent contredite par d'autres modes d'exploitation de l'héraldique matrilinéaire (armes combinées des prélats, reprise des armes maternelles comme brisure par des cadets, etc.) et par l'existence d'une « héraldique choisie » (combinaison d'armoiries patri- et matrilinéaires et/ou de concession) qui recompose, au gré des besoins, une parenté choisie qui interroge notre conception moderne de la parenté et perturbe nos modèles.

7 fév. 2019 Catherine Capdeville (INALCO)

Une généalogie villageoise chinoise : entre idéologie confucianiste et diversités des pratiques

Résumé : Les pratiques de la parenté chinoise s'appuient sur la rédaction et compilation de généalogies. Réservées aux grandes familles dans les premiers temps de l'histoire écrite chinoise (dans les derniers siècles avant J.-C.), elles se développèrent et s'étendirent ensuite progressivement aux gens du peuple, surtout à partir de la dynastie Song (960-1279). L'exposé présentera une généalogie d'un village-lignage de la province du Jiangxi (Sud-Est) où l'ancêtre fondateur s'installe en 1135, cependant la généalogie remonte au temps mythico-historique, en donnant, comme premier grand ancêtre, le personnage mythique dénommé « l'empereur jaune », censé avoir régné entre 2697 ou 2698 et 2597 ou 2598 avant notre ère. La dernière version de cette généalogie a été éditée en 2007. L'étude de ce document permet ainsi de traverser les siècles et de présenter une image de l'unité de la société chinoise. L'idéologie confucianiste valorisant la patrilinéarité sous-tend la rédaction de cette généalogie, mais la place des femmes augmente au fur et à mesure du déroulement historique.

21 fév. 2019 Collectif

Autour du livre posthume de Yan Thomas, *La Mort du père. Sur le crime de parricide à Rome* (Paris, A. Michel, « La bibliothèque des idées », 2017)

Yan Thomas fut l'un des animateurs, avant sa disparition en 2008, du premier séminaire organisé à l'EHESS où historiens, anthropologues, démographes et juristes se rencontraient autour des études de parenté^[1]. Nous souhaitons, dans ce séminaire comparatif dédié à ces mêmes thèmes, non seulement lui rendre hommage mais surtout discuter du legs de sa pensée sur ce domaine en consacrant une séance à une discussion de son ouvrage posthume *La mort du père : sur le crime de parricide à Rome*.

« À Rome, le parricide est une injure suprême, un crime d'État. Il traduit surtout la peur obsessionnelle des pères qui craignent d'être évincés ou tués par leurs propres fils qu'ils ont privés de toute autonomie politique, personnelle et financière. Il ne s'agit pas, pour Yan Thomas, de décrire la réalité de pratiques de meurtres de pères par des fils, mais de saisir [...] ce que le droit de vie et de mort impose, ce qui se joue dans la substitution d'un rapport de puissance et d'un modèle juridique au lien biologique. » Pour lui, « le sens, le rôle et la structure de toute la politique romaine se comprend à l'articulation du public et du familial [...] la famille est constitutive du code politique romain » (extraits de la 4^e de couverture).

Des discutants évoqueront les différentes dimensions, anthropologiques, historiques et juridiques de l'ouvrage, mais la séance accordera aussi une large place à l'expression des points de vue de l'auditoire sur cet essai. Nous suggérons donc aux personnes présentes, pour encourager à des discussions aussi fructueuses que possible, d'en avoir pris connaissance au préalable.

^[1] Ce séminaire, intitulé « Lectures de textes historiques sur la parenté et l'alliance », était animé par Laurent Barry, Jean-Michel Carrié, Bernard Derouet, Gérard Delille, Anita Guerreau-Jalabert, Françoise Héritier et Yan Thomas.